



## Huissier xxxxxx pour xxxxxx

Par **Jocelyne83**, le **20/05/2016** à **18:38**

Bonjour

J'espère que pourrez m'aider je m'explique .

En 1992 mon mari a fait un crédit pour l'achat de matériels vidéo et jeux pour vente , (étant marié de 1980 à 2006 ). Au bout d'un an environ dépôt de bilan et pensant que mon ex mari avait réglé ce crédit .

J'ai un titre exécutoire de Août 1993 mais je n'en ai jamais reçu une signification de l'ordonnance du tribunal .

Début 2008 mon ex mari reçoit une lettre d'un huissier demandant de régler la somme de 7592 €? Mon ex a envoyé 2 courriers en date des 15 Mai et 23 Juin 2008 demandant à la société xxxxxx et la société xxxxxx d'apporter la preuve de la signification de l'ordonnance du tribunal ce que ces sociétés n'ont jamais produit .

En 2009 une autre lettre est arrivée pour le même règlement , et depuis 2009 plus de lettres mais j'ai reçu 2 lettres en date de mars 2016 et Avril 2016 pour le même règlement venant du huissier xxxxxx. Aucune lettre n'était en RAR

PS : Mon ex mari est décédé le 7/7/2015 .

Conclusion :

Je ne sais pas quoi faire et ne pourrai jamais payer cette somme , je suis seule , 61 ans , j'ai un crédit pour régler mes réparations de voiture qui est mon outil de travail . je n'ai que 900€ de salaire .

Dois-je quand même payer cette somme et comment ou me saisir ???? Dois-je faire un dossier de surendettement ??

Merci de votre réponse et bonne journée

Jocelyne